

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE **DU 1^{er} MAI 2017**

L'assemblée communale a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, dans le Messenger, affichage aux piliers publics, par un envoi tous ménages et publication sur le site internet bossonnens.ch. Elle s'est réunie le lundi 1^{er} mai 2017 à 20h00, à la salle polyvalente de l'école, sous la présidence de Mme Anne-Lyse Menoud, Syndique.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2016
2. Comptes 2016
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes d'investissement
 - 2.3 Présentation du bilan
 - 2.4 Rapport de l'organe de révision
 - 2.5 Rapport de la commission financière
 - 2.6 Approbations
3. Présentation et approbation des modifications du Règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens. Celui-ci peut être consulté à l'administration communale, il ne sera pas lu
4. Divers

Mme Menoud ouvre la séance à 20h05 et souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents. Elle excuse M. Bruno Fischetti, Conseiller communal, ce dernier ayant dû se rendre en Italie pour des raisons familiales. Pour cette assemblée, l'orientation de la salle a été modifiée et un réglage des micros effectué, afin de trouver la meilleure acoustique possible, suite aux remarques effectuées en décembre dernier.

Selon l'article 3 du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les délibérations de l'assemblée peuvent être enregistrées afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il sera fait usage de cette possibilité ce soir, l'enregistrement étant effacé lors de la prochaine séance du législatif.

Il n'y a pas de remarque concernant la convocation et l'ordre du jour, l'assemblée peut dès lors délibérer valablement.

Mme Bettina Sager et M. Gilbert Coquoz sont désignés comme scrutateurs. 23 personnes sont habilitées à voter

Point 1 Procès-verbal

Le procès-verbal était à disposition auprès du secrétariat et consultable sur le site internet. Personne n'en demande la lecture. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité.

Point 2 Comptes 2016 – 2.1 Comptes de fonctionnement

Le Conseil communal est satisfait du résultat dégagé par l'exercice 2016. Malgré les amortissements extraordinaires effectués, s'élevant à Fr. 265'648.95, le bénéfice est supérieur à celui ayant été budgété. Mme Menoud précise que l'exécutif poursuit sa politique de gestion stricte des finances communales, afin d'éviter une hausse des impôts, autant que faire se peut. En l'absence de M. Bruno Fischetti, la présentation des comptes est effectuée par notre boursier, M. Jean-Pierre Vaucher.

Les comptes ont été approuvés par le Conseil en séance du 27 mars. L'audit de la Fiduciaire Hervest s'est déroulé le 27 et le 28 mars et les comptes ont été présentés à la Commission

financière le 29 mars. M. Vaucher rappelle que la gestion des finances est sous la responsabilité du Conseil communal, plus particulièrement celle de la personne en charge du dicastère correspondant. Les comptes ont été mis à disposition auprès de l'administration et sur le site internet bossonnens.ch, avant l'assemblée de ce soir. Ils bouclent avec un bénéfice de Fr. 9'054.92 contre Fr. 6'631.00 prévus au budget, pour un total de charges de Fr. 6'364'790.35 et des recettes s'élevant à Fr. 6'373'845.27.

Seules les rubriques et les variations importantes sont mises en évidence lors de la présentation effectuée sur l'écran.

Tous les chapitres sont ainsi passés en revue. M. Raymond Sugnaux souhaite connaître le montant mis en réserve pour la rénovation des installations nécessaires à l'évacuation des eaux usées, en relation avec les taxes perçues selon le nouveau règlement communal. M. Vaucher répond que c'est le montant de Fr. 117'114.85 que l'on trouve sous le poste 710.380.0 « Attribution à la réserve épuration ». L'assemblée n'a pas d'autres questions ni remarques.

Point 2 Comptes 2016 – 2.2 Comptes d'investissement

Au cours de la présentation effectuée, M. Vaucher donne les commentaires et informations permettant une bonne compréhension des divers postes.

Au chapitre « Administration » notamment, lequel présente un dépassement de budget de Fr. 25'00.00, s'expliquant par une dotation en tablettes informatiques passant de 7 à 10, afin d'équiper l'administration et pour une totale synergie des tâches à réaliser, ainsi que par la mise en place d'adresses e-mail sécurisées pour tous, sur demande faite par la Préfecture. L'acquisition de modules tels que la gestion des créanciers et la gestion électronique des données est également la raison de ce surplus.

L'exercice 2016 boucle avec un excédent de charges de Fr. 468'515.40, les charges s'étant élevées à Fr. 484'515.40 contre Fr. 16'300.00 aux produits.

L'assemblée n'a pas de question concernant les comptes d'investissement.

Point 2 Comptes 2016 – 2.3 Présentation du bilan

La fortune nette au 31.12.2016 s'élève à Fr. 2'504'702.28. Les engagements hors bilan sont notamment le cautionnement en faveur de la Corporation forestière pour un emprunt à la BCF de Fr. 15'600.00, la participation à la dette de l'association VOG (eaux usées) pour Fr. 62'944.34, ainsi que la part à la fortune de l'AVGG (eau potable), Fr. 396'387.35.

Il n'y a aucune question de l'assemblée à ce sujet. Mme Menoud remercie pour l'attention.

Point 2 Comptes 2016 – 2.4 Rapport de l'organe de révision

La parole est donnée à M. Vaucher, boursier, pour la lecture du rapport d'audit établi par l'organe de révision, la Fiduciaire Hervest. Aucune remarque particulière n'est à faire sur ce rapport.

Point 2 Comptes 2016 2.5 Rapport de la Commission financière

M. Daniel Borno, Président, donne lecture du rapport de la Commission. La très bonne gestion des comptes effectuée par le Conseil communal est relevée. L'assemblée est invitée à approuver les comptes tels que présentés, avec remerciements aux responsables pour le travail effectué et la bonne entente existant dans les relations entre le Conseil communal et la Commission financière.

Point 2 Comptes 2016 2.6 Approbations

Mme Anne-Lyse Menoud remercie l'organe communal de contrôle pour son rapport favorable et demande à l'assemblée de se prononcer. Le Conseil communal ne peut prendre part au vote.

Les comptes de fonctionnement sont approuvés par 16 voix, sans avis contraire ni abstention.

Les comptes des investissements sont approuvés par 16 voix, sans avis contraire ni abstention.

Mme Menoud adresse ses remerciements à MM. Bruno Fischetti et Jean-Pierre Vaucher pour la parfaite tenue des comptes communaux, ainsi qu'à la Commission financière pour son travail et son soutien.

Point 3 Présentation du Règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens

En préambule, Mme Menoud indique que l'actuel règlement est obsolète et n'est plus conforme. Un nouveau a été établi, afin de répondre aux prescriptions en vigueur. Il entrera en vigueur dès son approbation par la Direction des Institutions, de l'Agriculture et des Forêts – DIAF.

Quelques commentaires sont donnés avec présentation sur l'écran, notamment l'obligation d'annoncer la détention d'un chien à la commune, afin de l'enregistrer dans la base de données Amicus. Les endroits où les chiens sont interdits et ceux où ils doivent être tenus en laisse sont mentionnés aux articles 7.1 (ex : école) et 7.2 (ex : centre du village). L'obligation de la tenue en laisse est en outre impérative en forêt du 1^{er} avril au 15 juillet pour la préservation de la faune. L'obligation de ramasser les déjections des chiens est prévue à l'article 8 et l'impôt communal, Fr. 100.00, est précisé à l'article 12.

M. Sugnaux regrette que les amendes pour le fait de ne pas ramasser les crottes de son chien ne soient pas indiquées. Mme Menoud précise que l'article 14 prévoit des amendes de Fr. 20.00 à Fr. 1'000.00 sous la forme d'une ordonnance pénale.

Il n'y plus d'intervention de l'assemblée, cet objet peut dès lors être mis en votation. Le résultat est le suivant : 22 oui, 0 non et 1 abstention.

Point 4 Divers

Quelques informations sont données à l'assemblée par la Syndique, Mme Anne-Lyse Menoud.

Tout d'abord le remplacement de notre employé communal, M. Vincenzo Cobucci, relevé de ses fonctions d'un commun accord à fin février, avec rémunération jusqu'au 30 juin. M. Freddy Muser a été engagé, il connaît parfaitement la commune et le travail à effectuer et donne entière satisfaction. Il a déjà effectué deux remplacements à Bossonnens.

Au retour de l'examen préalable ayant été soumis au canton concernant la réfection de la route de Peireivuat, des contraintes relatives à la rétention de l'eau ont été données par le Service de l'environnement. Dès lors, le dossier n'a pas encore pu être mis à l'enquête publique. Cela ne devrait toutefois pas entraver les travaux prévus durant l'été/l'automne 2017.

Concernant la révision du PAL – Plan d'aménagement local, une séance d'information est prévue cet automne.

Quant à l'aménagement de la traversée de localité – Valtraloc sud, depuis le carrefour de la gare à la sortie du village en direction d'Attalens, une présentation au printemps 2018 est planifiée.

La sécurisation du carrefour de la gare fait actuellement l'objet d'une étude suivant actuellement son cours.

Mme Menoud signale qu'une journée « portes ouvertes » du nouveau bâtiment du Home Le Châtelet a lieu samedi 6 mai. Elle invite la population à saisir l'occasion d'aller le visiter.

Se référant au journal « Le Messenger » du 7 avril, dans lequel il a été fait mention de la dette par habitant de la commune d'Attalens (Fr. 5'760.00) dans un article sur la commune, M. Raymond Sugnaux souhaite connaître celle de Bossonnens.

M. Jean-Pierre Vaucher, boursier communal, mentionne que pour 2015, cette dette s'est élevée à Fr. 6'318.29 et en 2016 à Fr. 6'056.00. Il relève en outre qu'il y a diverses manières de calculer, soit en tenant compte des dettes productives, par exemple l'emprunt relatif à l'immeuble de l'ancienne cure et les loyers encaissés ou en fonction des dettes improductives.

Il donne à titre d'information la dette moyenne par habitant au niveau du district pour l'année 2015: Fr. 3'445.00, particulièrement pour Attalens, Fr. 4'458.00, Châtel-St-Denis, Fr. 3'820.00, Granges (Vse), Fr. 1'804.00 et Remaufens, Fr. 3'156.00.

M. Raymond Sugnaux met gratuitement à disposition un panneau « déjections de chiens interdites » comme il en a installé sur sa propriété et qui sont efficaces.

M Michel Goumaz signale que le bac de rétention de Reynet, amène à nouveau des moustiques dans sa maison toute proche, en raison de l'eau stagnante et suggère d'entreprendre des mesures afin d'éviter une invasion.

M. Dominique Cottet, Conseiller communal, répond que cela provient peut-être du curage effectué l'automne dernier. Il est pris note de cette demande et une solution à ce problème sera recherchée.

M. Raymond Sugnaux remercie M. Goumaz pour cette intervention et informe que le moustique, fléau mondial, fera l'objet de son « Echo des ruines » numéro 3, qui sera édité et distribué prochainement.

Il n'y a plus de remarque ni intervention de l'assemblée. Mme Anne-Lyse Menoud s'enquiert de l'acoustique de la salle et une meilleure écoute est sensiblement constatée avec la nouvelle orientation. Par contre, la lisibilité de l'écran pourrait être quelque peu améliorée.

Mme Menoud remercie les personnes s'étant déplacées, pour leur présence et leur soutien, le personnel communal ayant préparé les lieux, les installations, le matériel et les documents pour cette assemblée, ainsi que ses collègues du Conseil communal. Il est 21h15, l'assemblée est levée et tout le monde est invité à partager un moment convivial avec le verre de l'amitié.

Lu et approuvé le

La Présidente

Le secrétaire